

Présentation d'une sélection de textes d'Yves Martin concernant la politique énergétique et la maîtrise de la demande

Par Virginie SCHWARZ *

En matière de maîtrise de l'énergie, Yves Martin a été l'un des premiers en France à défendre l'idée qu'en raison du caractère nécessairement diffus et complexe des actions d'économie d'énergie et face à la puissance commerciale des producteurs et des vendeurs d'énergie, il fallait une structure publique chargée de « vendre » des économies d'énergie. C'était une des idées fortes de sa note de juillet 1974 remise au ministre de l'Industrie de l'époque, M. Michel d'Ornano.

C'est cette idée qui a conduit à la création, quatre mois plus tard, de l'Agence pour les Economies d'Énergie (AEE), qui est devenue en 1982 l'Agence Française pour les Economies d'Énergie (AFME), puis, en 1991, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Forte de près de 1 000 salariés et de 700 millions d'euros de budget annuel sur un domaine plus vaste que l'efficacité énergétique, cette agence est aujourd'hui une des traductions opérationnelles les plus visibles des idées d'Yves Martin, même si les moyens consacrés au sujet sont encore en dessous de ses ambitions.

La même note met en avant la nécessité d'une augmentation des prix de l'énergie. De manière constante, dans tous les secteurs, Yves a plaidé en faveur d'une utilisation privilégiée d'instruments économiques. Dans le domaine des économies d'énergie, le signal-prix était de son point de vue la meilleure façon d'inciter les utilisateurs à réduire leurs consommations.

Son souci pour l'équité et l'acceptabilité sociale l'a notamment conduit à défendre l'idée que cette augmentation des taxes sur l'énergie devait être compensée par une baisse d'autres fiscalités, en particulier de la fiscalité sur le travail, comme cela a été fait dans d'autres pays, comme le Danemark, la Finlande ou la Suède. Cela devait permettre de soutenir l'emploi en France plutôt que la consommation d'énergies fossiles importées. Le débat sur la fiscalité s'est poursuivi sous une forme légèrement différente lorsqu'Yves Martin a défendu la mise en place d'une taxe carbone afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il est clair que cette taxe devrait revenir dans les débats, sous une forme ou sous une autre, dans les prochaines années, que ce soit au niveau français ou au niveau européen.

En complément de ce signal-prix, Yves Martin avait bien mis en avant dans sa note de 1974 la nécessité d'un ac-

compagnement sous forme d'information, de documentation et de publicité. Cette nécessité d'accompagnement pratique, qui a été par la suite moins développée dans ses réflexions, reste un enjeu majeur de la politique de maîtrise de l'énergie dans une perspective de généralisation des bonnes pratiques. C'est cette idée qui a conduit, par exemple, à la création des Espaces Info Énergie, qui informent et conseillent aujourd'hui plus d'un million de personnes par an. C'est également l'un des intérêts du dispositif des certificats d'économie d'énergie que de permettre un accompagnement « de proximité » du consommateur. Yves Martin a toutefois toujours été réservé par rapport à ce dispositif. Il lui semblait illusoire d'attendre que les fournisseurs d'énergie incitent leurs clients à l'économie et il craignait que les efforts sur les comportements soient insuffisants. Il n'a malheureusement pas réellement pu observer la réussite du dispositif dans sa première phase ni le début d'évolution des stratégies des principaux fournisseurs.

Si, en 1974, le concept d'économie d'énergie occupait le devant de l'actualité, à la suite du premier choc pétrolier, cette question a ensuite peu à peu disparu des priorités politiques dans les années 1980/90, lorsque les prix des énergies ont baissé et que leur disponibilité a semblé croître. L'intérêt d'Yves Martin pour ce sujet et sa conviction qu'il s'agissait d'une préoccupation de long terme incontournable ne se sont jamais démentis. Avant même que la question du changement climatique ne devienne une préoccupation majeure, il mettait en avant la nécessité d'agir face au caractère fini des ressources énergétiques et aux atteintes à l'environnement liées à l'énergie. Il a constamment défendu l'idée qu'une politique énergétique ne pouvait se réduire à une réflexion sur l'offre, mais qu'elle devait nécessairement intégrer une réflexion sur la demande d'énergie et les modalités de sa consommation. Cela l'a d'ailleurs conduit à présider l'instance d'évaluation de la politique publique de maîtrise de l'énergie menée entre 1973 et 1993.

Le temps qu'il a consacré à ce travail (près de trois ans) est révélateur de son souci de l'efficacité et de l'optimisation des politiques publiques. Il était toujours particulièrement vigilant non seulement sur la qualité des décisions prises, mais également sur l'effectivité de leur mise en œuvre.

Son rapport insiste d'ailleurs sur la nécessité d'améliorer les politiques existantes avant d'annoncer de nouvelles mesures. Cette question de l'effectivité des mesures est un thème qui, depuis lors, n'a cessé de prendre de l'importance dans la sphère publique, notamment avec le souci d'optimisation des moyens humains et financiers exprimé, par exemple, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Yves Martin avait toutefois bien mis en lumière la complexité de l'évaluation des économies d'énergie, par définition non mesurables, et le caractère nécessairement subjectif des scénarios de référence qui servent de base à leur estimation. Cette complexité est encore insuffisamment prise en compte dans les évaluations actuelles, souvent trop simplistes. Il en va de même de la nécessité de penser et de préparer les futures modalités d'évaluation dès la mise en place d'une nouvelle politique publique. Au-delà des choix portant sur les politiques elles-mêmes, les réflexions d'Yves Martin sur les modalités d'évaluation des politiques de maîtrise de l'énergie ont également conduit, à l'époque, à renforcer les pratiques d'évaluation de l'Ademe.

Yves Martin s'est toujours attaché à l'idée de promouvoir des mesures de long terme, avec une visibilité importante qui permette aux acteurs d'adapter leurs comportements. Il mettait en avant l'intérêt de politiques structurelles qui ne soient pas dictées uniquement par les aléas de la

conjoncture, et en particulier par le niveau des prix du pétrole. Parmi les actions de long terme, il soulignait la nécessité d'agir sur les comportements et sur la réduction des besoins, sans se reposer exclusivement sur la technologie et la réduction des consommations unitaires.

Parmi les secteurs sur lesquels se sont concentrées ses réflexions en matière d'économies d'énergie figure, en premier lieu, celui des transports. Cet intérêt était notamment lié aux externalités nombreuses et élevées du secteur et à sa dépendance (et donc à sa vulnérabilité) extrême aux produits pétroliers. Dans ce domaine également, il défendait l'idée d'une augmentation de la fiscalité sur les transports. Yves Martin insistait sur le fait que, si l'élasticité aux prix, dans ce secteur, est effectivement assez faible à court terme, il n'en va pas de même à long terme. Les choix d'urbanisme, de localisation d'activité, d'organisation logistique, d'achat de véhicules, de transports collectifs pourraient alors prendre en compte ce contexte économique à long terme et nous permettre d'évoluer vers une ville plus dense et plus durable. L'instauration en 2013 de la taxe poids lourds à la suite du Grenelle de l'Environnement devrait marquer une illustration opérationnelle de ce principe.

Yves Martin militait en particulier depuis plus de vingt ans pour la mise en place de péages urbains qui constituaient, de son point de vue, une contrepartie logique



© Y. Soulabaille/URBA IMAGES

« Yves Martin militait en particulier depuis plus de vingt ans pour la mise en place de péages urbains qui constituaient, de son point de vue, une contrepartie logique à l'utilisation de l'espace de la voirie et la meilleure option pour réorienter le développement urbain ». Péage urbain à Londres.

à l'utilisation de l'espace de la voirie et la meilleure option pour réorienter le développement urbain. La loi Grenelle II a finalement prévu la possibilité d'expérimentations dans ce domaine. Il reste à voir comment cette possibilité va (ou non) être utilisée par les collectivités compétentes.

Comme dans d'autres secteurs, les idées d'Yves Martin en matière de maîtrise de l'énergie ont donc été marquées

à la fois par une rigueur extrême, une capacité d'anticipation remarquable et une grande constance. Certaines ont déjà été mises en œuvre, comme l'Ademe, et d'autres continuent à alimenter nos débats actuels...

Note

* Directrice exécutive Programmes, Ademe.